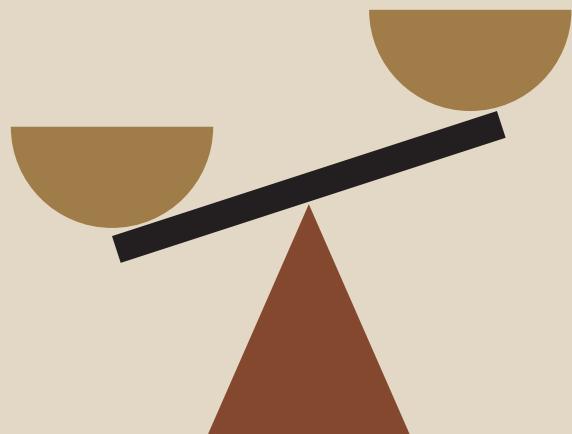


Comprendre le déséquilibre budgétaire du Département de la Gironde



Comprendre ce que le Département apporte aux Girondins



Des compétences obligatoires, dont :

- **12 000 enfants protégés**, dont plus de 5 322 placés en foyers, milieu familial ou milieu ouvert...
- **44 000 personnes âgées accompagnées** : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), hébergement en établissements...
- **120 000 personnes handicapées accompagnées** : Prestation de Compensation du Handicap (PCH), hébergement en établissements...
- **41 000 personnes dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle** : Revenu de Solidarité Active (RSA), accompagnement à l'insertion...
- **114 collèges** (rentrée 2026) : construction, rénovation, maintenance, restauration...
- **6 400 kilomètres de routes** : rénovation, entretien, ponts...
- **La lecture publique** : animation du réseau des bibliothèques/ médiathèques, avec notamment Biblio Gironde...
- **Les Archives Départementales**
- **Les Espaces Naturels Sensibles** (ENS) : préservation, ouverture au public...
- **Le laboratoire d'analyses**, pour des missions de santé animale, végétale, et de sécurité sanitaire des aliments



Des actions où la loi nous permet de prendre notre part :

- Les aides au **sport**, à la **culture**, à la **vie associative**
- Les appuis aux **centres sociaux**, foyers jeunes travailleurs, **épiceries solidaires**...
- Les aides à l'**activité agricole** (par délégation de la Région)
- **Habitat et logement**: délégation des aides à la pierre par l'État, appui aux bailleurs sociaux...
- **Les aides aux communes**: rénovation d'écoles, développement des services publics, aide au développement du petit commerce...
- **Le tourisme** : professionnalisation des offices de tourisme, promotion touristique de la Gironde, avec notamment l'agence Gironde Tourisme
- **Les bacs** sur l'estuaire, avec 1,3 million de voyageurs
- **La fibre optique** pour toutes et tous en Gironde avec le Plan Haut Méga

Ces actions obligatoires et facultatives sont souvent complémentaires.

Quelles sont les recettes du Département ?



Un élément essentiel : aucun « impôt local »

- Ni taxe d'habitation (*jamais perçue*)
- Ni taxe sur le foncier bâti (*perdue en 2020*) ou non bâti (*jamais perçue*)
- Ni ancienne « taxe professionnelle » (*perdue en 2010*), aujourd'hui appelée Contribution Économique Territoriale
- **Aucun pouvoir de taux** pour ajuster les recettes aux dépenses et donc aucune possibilité pour nous d'assurer la stabilité de nos recettes pour assurer la continuité du service public.

La situation actuelle n'aura donc aucune répercussion sur les impôts locaux que paie le contribuable.



Une dépendance à des recettes volatiles, instables et incohérentes avec nos compétences

- De la **TVA**, dépendante de la consommation
- Des **Droits de Mutation à Titre Onéreux** dépendant du marché de l'immobilier (DMTO ou «frais de notaire»)

Possibilité d'ajuster le taux, mais plafonné, et ce plafond est déjà atteint.

- D'autres recettes fiscales: **Taxe d'Aménagement** (avec plafond de taux) fléchée sur les actions environnementales, et la **taxe sur les assurances** ou la **taxe sur les produits pétroliers**, sans pouvoir de taux

Quand baissent la TVA et les DMTO, c'est que ma situation économique n'est pas bonne. Elle entraîne donc une hausse des dépenses sociales et des besoins d'accompagnement des personnes vulnérables.



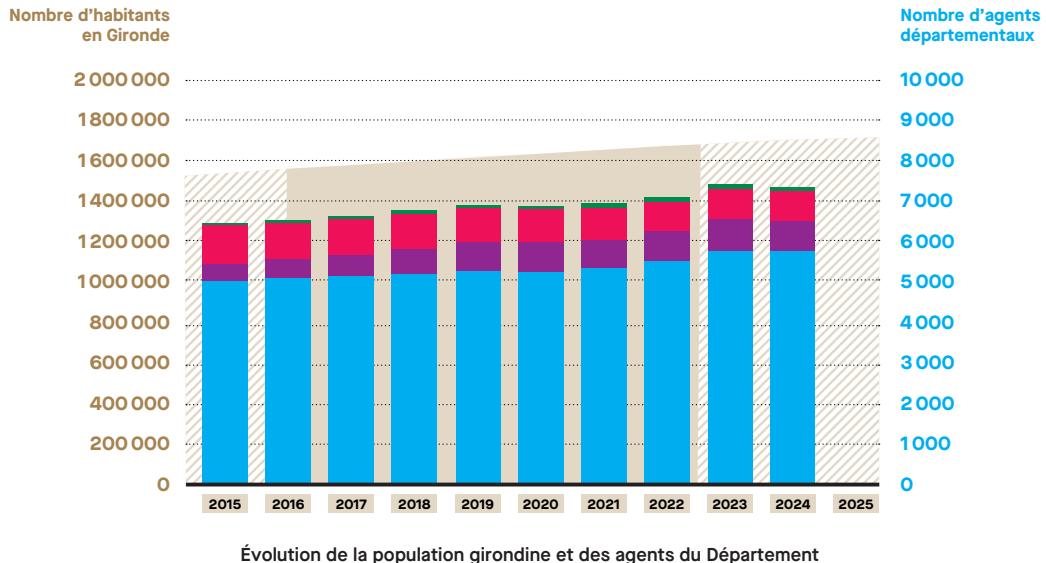
Des recettes sans cohérence avec nos missions !

La situation spécifique de la Gironde



Une croissance démographique continue

→ 15 000 à 20 000 habitants de + par an suivant les années

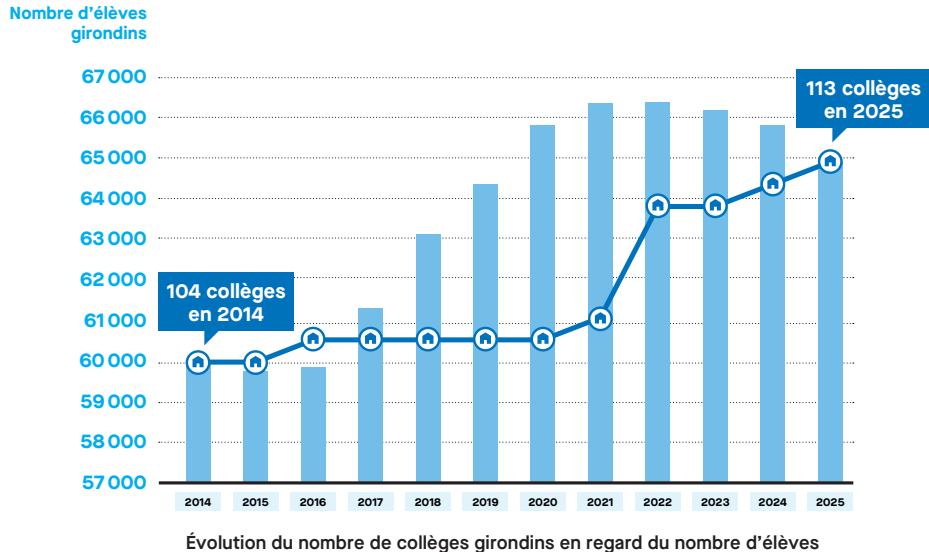


Depuis 2015, **nous avons recruté en connaissance de cause et cohérence avec les besoins de la population et les transformations de la collectivité** (Protection Maternelle et Infantile en conformité avec la Loi Taquet / territorialisation de la Protection de l'enfance / nouveaux Collèges). **La baisse contrainte des effectifs départementaux dans les années à venir aura des conséquences sur le service public.**

Composition des effectifs du Département

- Conseil départemental de la Gironde
- Assistants familiaux
- Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
- Direction des Transports Maritimes du Département

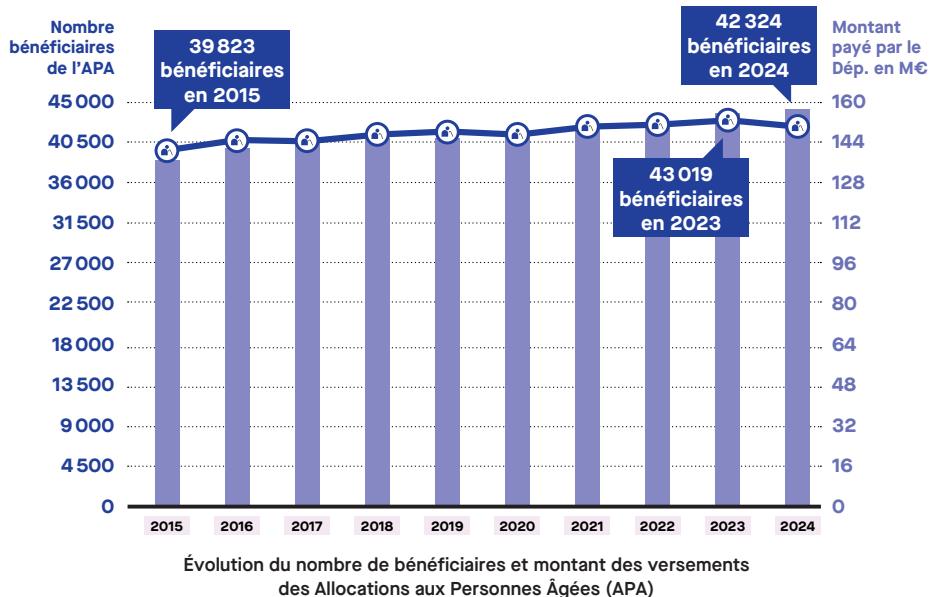
→ Arrivée de **+ 1000 à 1500 collégiens par an**, soit l'équivalent de 1 à 2 collèges supplémentaires



Le plan collèges a été annoncé en septembre 2017 à hauteur de 470 M€ pour 22 collèges prévus. Avec la livraison en 2026 du collège du Taillan, **19 collèges auront été construits, dont 10 créés ex nihilo pour un montant de 582 M€.**

7150 places ont été ouvertes pour les collégiennes et les collégiens, soit **+ 1500 places par rapport à ce qui avait été envisagé initialement** en 2017, pour répondre à l'augmentation de l'effectif constaté, **tout en restant en dessous du montant de l'inflation !**

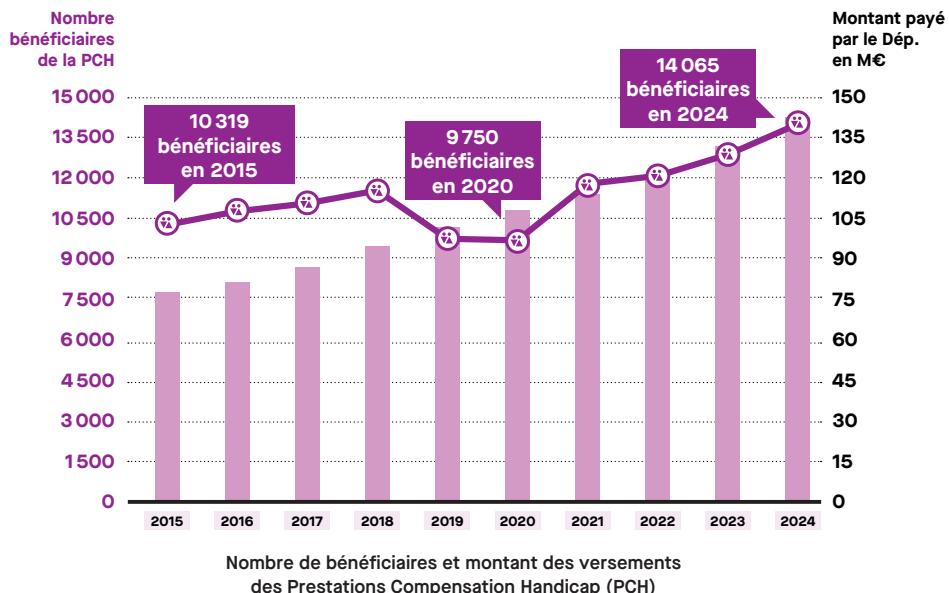
→ **Vieillissement de la population** française, et donc girondine :
39 823 personnes en 2015, 42 324 en 2024 = + d'Allocation aux Personnes Âgées (APA) à verser, + de places en établissements à financer



Au-delà de l'allocation, le vieillissement de la population implique de mobiliser des moyens conséquents pour l'adaptation des logements, des villes, des mobilités...
La population des 75-84 ans est en forte hausse : elle va augmenter de 50 % entre 2020 et 2030, ce qui nécessite de construire une société plus accessible.

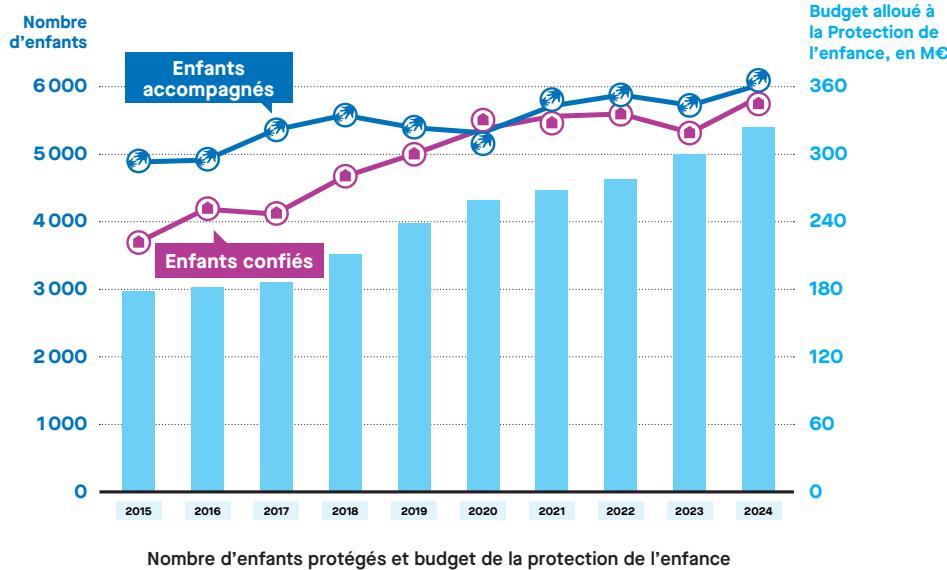
→ **Une augmentation des situations de handicap :**

10 319 personnes en 2015, 14 065 en 2024 = + de prestations à verser, + de places en établissements à financer



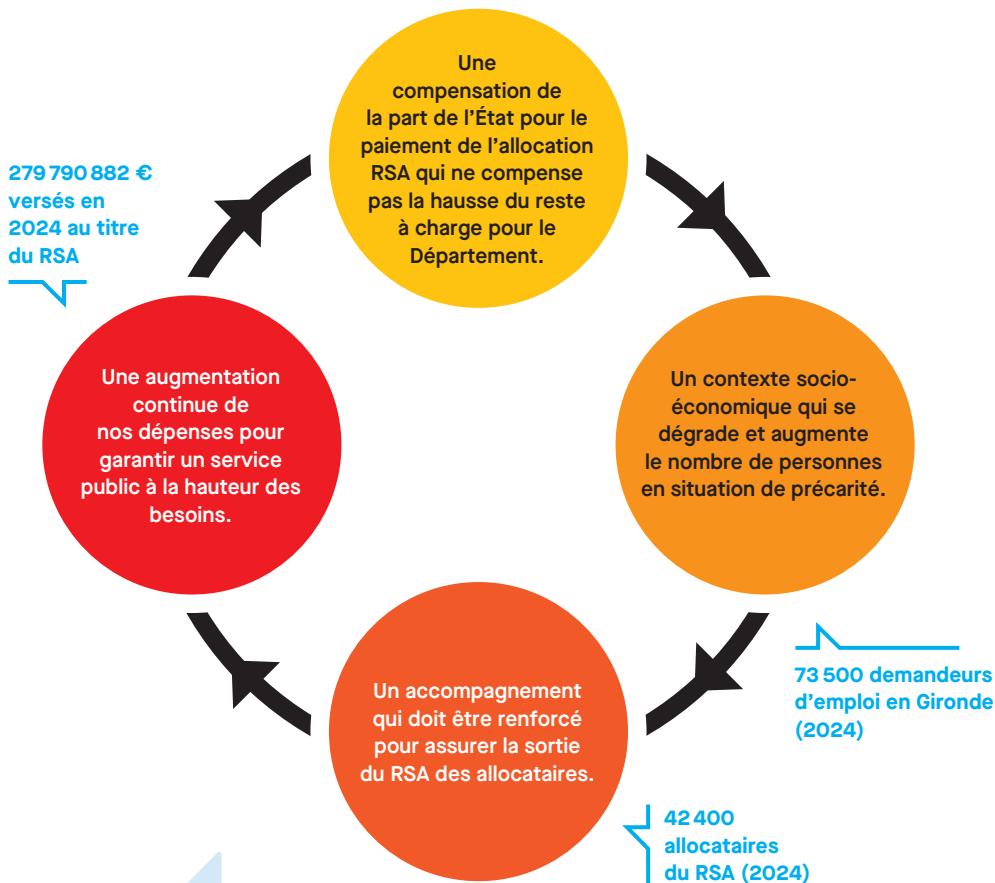
Une étude autour de la PCH s'engage pour se rapprocher progressivement de la moyenne nationale. **Il privilégiera le parcours de la personne et des partenaires mobilisés autour de la personne** pour travailler des possibilités d'accompagnement nouvelles. Les personnes n'attendent pas juste une allocation mais une **réelle accessibilité** !

- Beaucoup **+ d'enfants à protéger**: 3 679 enfants placés en 2015, 5 322 en 2023, soit un bond de + 44 % en 10 ans



Le nombre d'enfants accueillis entre 2002 et 2023 progresse de **+ 65 % en Gironde** quand les données nationales marquent une progression de + 50 % sur la même période. Le budget de la Protection de l'Enfance est de 330M€ en 2024, soit le **premier poste de dépenses du Département** (+ 80 % en 10 ans).

→ Un volume de Revenu de Solidarité Active (RSA) plus conséquent



Dans un contexte national marqué par la hausse du chômage, le nombre d'allocataires du RSA progresse, ce qui entraîne une augmentation des besoins, à la fois en termes d'aide financière (RSA) et d'accompagnement humain pour favoriser l'insertion.

Un « effet-ciseaux » : des recettes qui baissent quand les dépenses augmentent



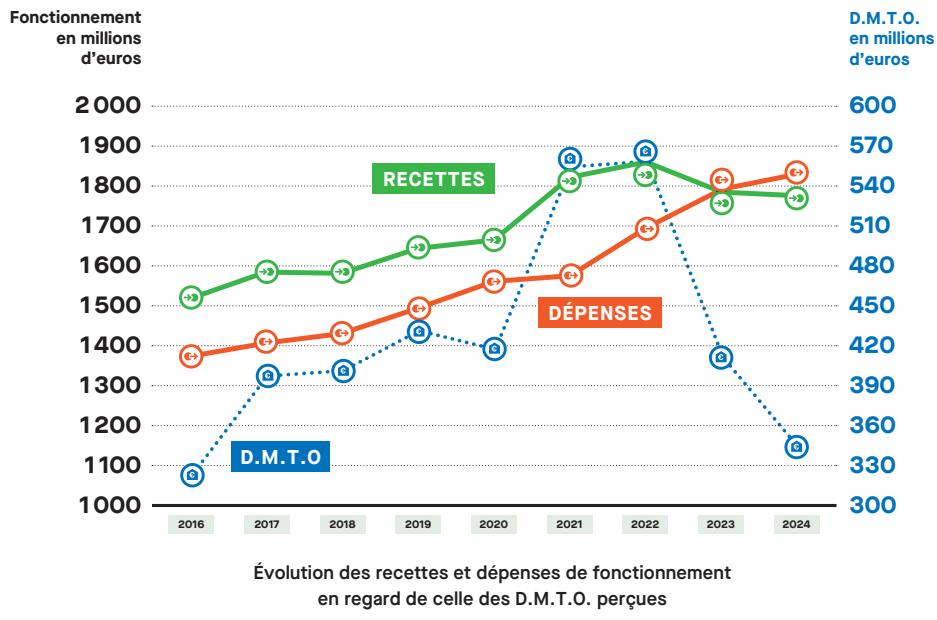
Un effet mécanique rapide et brutal :

- Guerre en Ukraine = inflation donc hausse des taux d'intérêt = ralentissement du marché immobilier = baisse conséquente des « frais de notaire » (DMTO) : **- 220 M€ en 2 ans !**
- Des montants de TVA versés au Département en 2023 et 2024 puis récupérés par le ministère des Finances
- **La part de TVA allouée au Département n'a pas compensé la perte de la taxe d'habitation (- 56 M€ de manque à gagner)**
- Des **dépenses qui augmentent** en raison de la croissance démographique
- Des **dépenses obligatoires avec faible marge de modulation** car liées à des accès aux droits : PCH, APA et RSA doivent être versés dès que le droit de les obtenir est acquis, sans possibilité d'y déroger (*ce sont les AIS, allocations individuelles de solidarité*)

Nous avons alerté avec Défendons Nos Territoires en décembre 2023 et décembre 2024. Nous avions annoncé l'effondrement de la nation solidaire, et notamment du monde associatif.

Désormais, nos décisions sous la contrainte vont plus encore les affecter. C'est la traduction concrète de nos alertes.





Cet effet ciseaux s'explique concrètement par :

- la progression des dépenses contraintes non compensées
- la suppression des leviers fiscaux
- l'instabilité de certaines recettes
- la baisse des dotations
- l'encadrement des dépenses
- les transferts déguisés de compétences de l'État...

Le fond de l'affaire n'est pas un problème de gestion, c'est d'abord une fragilisation volontaire des départements.

Ce sont les services publics et l'action des associations qui subissent les coupes budgétaires et se dégradent.



Les impacts des choix nationaux:

→ Des transferts de charges de l'État vers le Département :

- Des **prises en charge d'enfants** qui relèvent d'établissements spécialisés d'État (*handicap psy, protection judiciaire de la jeunesse*), mais qui restent sous responsabilité du Département faute de places (200 enfants aux parcours complexes et aux besoins spécifiques)
- Pour la même raison, des jeunes adultes, entre 18 et 21 ans, relevant d'établissements d'État pour leur handicap
- Manque de places en maisons d'accueil spécialisées relevant de l'État pour des **adultes handicapés qui nécessitent le versement d'une PCH 24h/24h**
- Des **familles à la rue** hébergées hors de nos compétences pendant des années car l'État manque de places en hébergement d'urgence

→ Des décisions unilatérales non ou mal compensées :

- Augmentation du **point d'indice** des fonctionnaires (+ 3 M€ / an, sans concertation)
- Augmentation de la cotisation retraite des fonctionnaires (**CNRACL**) sur 4 ans (+ 12 M€ au total pour la Gironde, sans concertation)
- Avenant 43 pour améliorer la **rémunération des aides à domicile** (compensation partielle)
- « Sûr pour tous », demandé par nos partenaires et pleinement soutenu par le Département pour **mieux rémunérer les travailleurs sociaux** (7,5 M€ pour la Gironde, 1,8 M€ de compensation)

→ Des compensations insuffisantes de l'État des **Allocations de solidarités individuelles (AIS)** :

- RSA: seulement 53 % de compensation (vs 80 % de compensation à son transfert au Département)
- APA : seulement 43,65 % de compensation
- PCH: seulement 20 % de compensation en Gironde
- **Alors que ce sont des allocations de solidarité nationale !**

Des économies dont les effets ne sont pas immédiats



Des mesures déjà prises en 2024 et 2025 :

- **Ralentissement des dépenses**: + 1,7 % en Gironde en 2024 quand la moyenne nationale des départements était de + 4 %
- **232 agents de moins** fin 2025, et des ratios dès 2024 qui étaient en deçà des moyennes nationales (170 €/habitant en Gironde, 180 €/habitant pour la moyenne des départements en France)
- **Arrêt de nouvelles aides aux communes**
- **Baisse des aides aux associations** (culture, sport, centres sociaux, foyers jeunes travailleurs...)
- **Abandon d'investissements**: 2 collèges de moins dans le Plan Collèges, décalages d'entretien de routes, report ou renoncement relatifs à des rénovations ou des projets nouveaux
- **Réduction des subventions et participations à nos satellites**, avec parfois des non-renouvellements de contrat : Gironde Tourisme, Gironde Ressources (ingénierie), Gironde Numérique, IDDAC (matériel culturel).

Concrètement, des économies de **46 M€ sur 2023-2025, dont 35 M€ en 2025**:

- **13 M€** dans le champ des solidarités
- **8 M€** au niveau des ressources humaines
- **6 M€** sur l'ensemble subventions et soutiens aux tiers, y compris nos satellites
- **6,8 M€** sur les charges de gestion et structure

Chacun a donc porté sa part d'effort.



Le temps nous met face à nos engagements

→ Impossible de revenir sur l'engagement de certaines dépenses :

- **Aides aux communes** : quand une subvention a été accordée voici 3 ans, et que les travaux se terminent en 2025, il faut la verser (**respect des engagements antérieurs**)
- **Marchés publics** : quand un nouvel établissement du Plan Collèges, lancé en 2017, se termine en 2025, il faut payer les factures
- Quand des travaux de **routes** débutés voici plusieurs mois s'achèvent en 2025, il faut payer les entreprises
- Temps entre une décision de travaux et leur achèvement : souvent 3 à 5 ans, voire +

Des engagements pris quand nos recettes nous le permettaient.

Personne n'avait anticipé alors la guerre en Ukraine **et ce qui s'ensuit : l'inflation, la hausse du prix des matériaux, des fluides...**

→ Nous ne sommes pas les seuls impactés :

- Nos décisions d'économies touchent directement des **partenaires** : associations médico-sociales, sportives, culturelles
- Leurs réserves diminuent, voire sont consommées, et certains partenaires sont contraints de licencier
- Nos réductions de personnels doivent légalement faire l'objet d'un **dialogue social** régulier avec les représentants du personnel

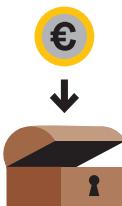
Nos décisions sont difficiles pour tout le monde, elles sont donc présentées et mises en œuvre avec des temps de dialogue et de négociations au sein de la collectivité et auprès de nos partenaires.

Quel est le déséquilibre du budget supplémentaire du 13 octobre 2025 ?



Il comprend en dépenses :

- La reprise du déficit du budget principal (52,9 M€) fin 2024
- La prise en compte de décalages de paiements fin 2024 pour les associations de protection de l'enfance, ainsi que la reprise de leurs déficits : 37,5 M€
- **Des dépenses nouvelles :** dépenses dans le champ du handicap et volume financier de RSA qui augmente ; la nécessité d'ajuster les dépenses de personnel (augmentation du taux de cotisation et du point d'indice)...
- **Total cumulé : 101,7 M€**



Il comprend en recettes :

- Une prévision un peu plus élevée des «**frais de notaire**» au regard des encassements à date : + 20 M€
- Quelques **recettes à priori négociées** auprès du gouvernement : compensation partielle du «Ségur pour tous», financement exceptionnel de la transformation de la protection de l'enfance (*moins de placements en institution, plus de placements en milieu ouvert*), contractualisation sur les solidarités...

Quelles étapes maintenant ?



Seul l'État peut avoir un budget en déficit (168 Md€ en 2024).

Une saisine de la Chambre Régionale des Comptes suite au budget supplémentaire en déséquilibre :

- Obligation pour le Préfet
- La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a rendu son avis le 17 novembre 2025 avec des préconisations
- Un Plan de Retour à l'Équilibre sur 3 ans est travaillé avec la CRC, l'objectif : **rester maîtres de nos décisions** tout en respectant le cadre d'économies recommandé



Une démarche anticipée :

- Avril 2025 : exécution budgétaire des dépenses de fonctionnement limitée à 90 % pour répondre au ralentissement des recettes et limiter le déséquilibre budgétaire 2025

Le 2 avril 2025 courrier aux ministres concernés pour les rencontrer, les alerter sur le déséquilibre et proposer l'étalement des économies sur 3 ans grâce à un Plan de retour à l'équilibre, une démarche volontariste inédite.

Sous tutelle
le Préfet
prend
la main
sur notre
budget.
**Ce n'est
pas le cas
aujourd'hui.**

→ **Rencontres depuis le début de l'été 2025** avec le Préfet, le Directeur des Finances Publiques, les Ministres des Comptes publics et des Collectivités Locales, la Chambre Régionale des Comptes et son Président

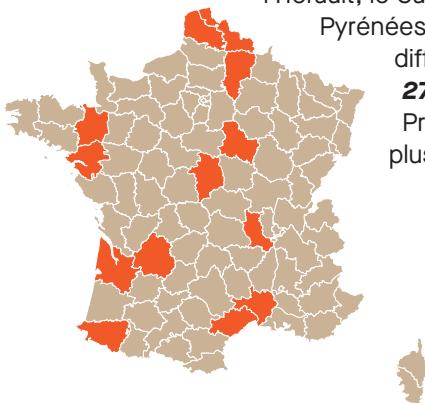
- **Septembre 2025** : préparation du budget supplémentaire intégrant le déficit 2024 et les besoins en paiement de nos partenaires de la protection de l'enfance antérieurement à 2025
- Suite au Budget supplémentaire du 13 octobre, un travail transparent et sincère s'engage avec la CRC lors de points hebdomadaires

Une réalité diverse suivant les départements



Globalement, une distinction urbain / rural :

- Les départements les plus rapidement et fortement **impactés** sont les départements **avec une grande agglomération ou une métropole**
- Ce sont ceux qui avaient le plus de droits de mutation, mais aussi les croissances démographiques les plus fortes et donc des investissements et services publics à développer
- Une **tendance structurelle** à la dégradation de la situation des départements **au niveau national**, soulignée par François Sauvadet, Président des départements de France, et reconnue par le Premier ministre lors des Assises des Départements de France 2025
- La Gironde est en avance sur l'onde de choc, mais **13 départements ont déjà une épargne nette négative**, selon la Cour des Comptes : à droite le Pas-de-Calais, l'Aisne, le Nord, l'Yonne, le Cher, la Loire, à gauche la Loire-Atlantique, l'Hérault, le Gard, l'Ille-et-Vilaine, la Dordogne. Les Pyrénées-Atlantiques sont également en grande difficulté. (**Rapport de la Cour des Comptes du 27/06/2025**).
- Près de 60 départements seront en difficulté plus ou moins accentuée fin-2025



Calendrier de la procédure budgétaire

13 OCTOBRE 2025

Vote par le Département de la Gironde d'un budget supplémentaire en déséquilibre.

14 OCTOBRE 2025

Le préfet saisit la Chambre Régionale des Comptes (CRC) en application de l'article L.1612-5 du CGCT.

14 NOVEMBRE 2025

La CRC délibère pour fixer le déséquilibre réel et formuler des recommandations d'économies pluriannuelles.

17 NOVEMBRE 2025

Publication de l'avis de la CRC.

1^{er} DÉCEMBRE 2025

Le Conseil Départemental délibère sur le vote du nouveau Budget Supplémentaire intégrant les retours de l'avis CRC.

15 DÉCEMBRE 2025

Sous réserve de la validation du vote du 1^{er} décembre par la CRC, exécution du Budget Supplémentaire.

Le Plan de Retour à l'Équilibre sera également présenté afin de détailler les mesures et choix politiques sur les trois exercices suivants (2026, 2027, 2028) et ainsi retrouver une stabilité pour les Girondines et les Girondins. Il tiendra compte du cadre d'économies recommandé par la CRC et sera soumis à son avis.